

CODE DE L'ÉLÈVE POUR UNE ÉTHIQUE RESPONSABLE

COUP D'ŒIL SUR SCORE

2023-24

Informations clés pour comprendre la politique disciplinaire des écoles publiques de Richmond.



Le but du SCORE est de continuer à maintenir la barre haute pour nos élèves tout en comprenant que nous devons utiliser pour ce faire des approches reconnaissant l'existence d'un traumatisme et qui facilitent le rétablissement. Cela signifie que bien que nous pensons que le personnel scolaire devrait répondre de façon appropriée aux comportements qui ont un impact négatif pour l'environnement scolaire, nous croyons également que nous pouvons aider les élèves à tirer des leçons de leurs erreurs et à prendre de meilleures décisions dans le futur. RPS sera une division scolaire qui se consacre volontairement à construire et conserver les relations, et à réduire les conséquences punitives en faveur des options permettant de garder l'élève dans l'école et connecté à sa communauté scolaire.

Où et quand SCORE s'applique-t-il

Les standards du SCORE s'appliquent aux comportements :

- Sur la propriété scolaire, ce qui comprend tout lieu dont RPS est locataire ou propriétaire et qui fonctionne grâce à ou au nom du conseil scolaire.
- Dans les bus scolaires, aux arrêts de bus spécifiés ou sur la route directe de et vers l'école.
- Lors de la participation ou de la présence à des activités financées ou liées à l'école comme des sorties scolaires, des conférences ou des événements sportifs.

Niveaux d'interventions et de réponses

SCORE tient les élèves pour responsable de leur comportement. Les comportements sont regroupés en cinq niveaux selon la gravité du comportement. Quand c'est possible et approprié, les interventions devraient commencer par le niveau de réponse le plus bas. Les directeurs, les enseignants, le personnel de l'école, les élèves et les parents doivent être informés des interventions et/ou réponses qui peuvent être mises en place lorsqu'un élève se comporte mal ou dérange considérablement la classe. SCORE est divisé en deux sections, les niveaux K à 5 et les niveaux 6 à 12 pour prendre en compte l'âge et la maturité des élèves.

Niveau 1 : Les réponses du niveau 1 visent à empêcher d'autres problèmes de comportement tout en gardant l'élève à l'école.

Niveau 2 : Les réponses et interventions administratives du niveau 2 sont conçues comme des mesures préventives qui font que l'élève reste à l'école et dépendent de la gravité du comportement

Niveau 3 : Les comportements du niveau 3 peuvent mener à une brève suspension de l'élève selon la gravité.

Niveau 4 : Les comportements du niveau 4 peuvent nécessiter un rapport au représentant du surintendant et à d'autres entités. Un renvoi vers le représentant peut entraîner une suspension de longue durée, un changement de placement ou une expulsion. Après vérification, le représentant peut réintégrer l'élève à un environnement global avec des soutiens additionnels.

Niveau 5 : Les réponses du niveau 5 sont faites pour les comportements qui nécessitent un renvoi auprès du délégué du surintendant. Pour les élèves en pré-scolarité jusqu'au niveau trois, toute suspension supérieure à trois jours doit être adressée au représentant. Un tel cas peut entraîner une expulsion, un placement alternatif, une réaffectation d'école ou une suspension à long terme.

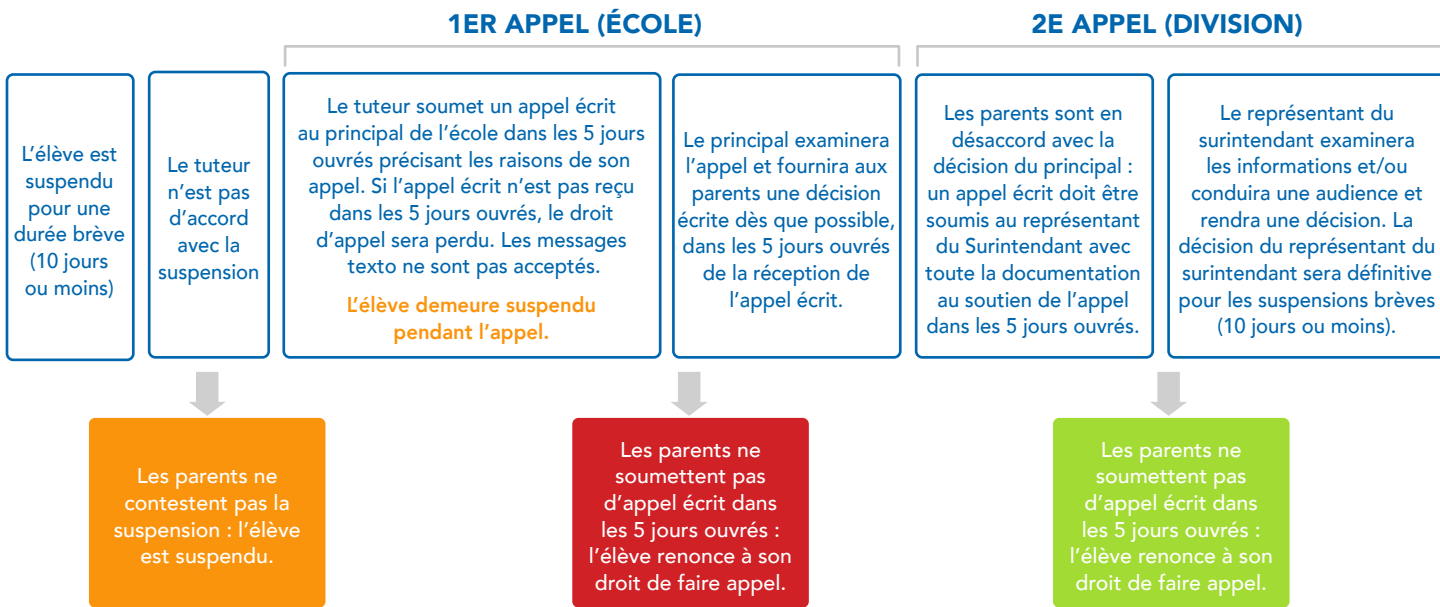
Réponses de niveau 1	Réponses de niveau 2
Le tuteur reçoit un appel téléphonique, une lettre ou une demande de rendez-vous.	Brève suspension de l'élève de classe possible.
Reconnaître et récompenser une conduite appropriée.	Renvoi auprès de l'équipe d'intervention du comportement des élèves (SBIT).
Enseigner ou donner l'exemple du comportement désiré.	Soutien en classe avec interventions pour la conduite.
Système d'arrivée et de sortie.	Contrat de comportement.
Résolution de conflit/ cercles communautaires.	Médiation par un pair.
Entretien de l'enseignant avec l'élève.	Renvoi devant un spécialiste du comportement.
	Journée d'école rallongée.

Vous trouverez une description complète des comportements, interventions et réponses aux pages 10 à 17 du SCORE.



Procédures pour faire appel des suspensions en dehors de l'école

10 JOURS OU MOINS



Politique d'assiduité de l'élève

L'assiduité est importante pour le succès de tous les élèves : chaque jour compte ! Les élèves ne doivent pas être absents de l'école (que ce soit justifié ou non, hormis une suspension) pendant **18 jours ou plus** par an ou **18 périodes de classe** dans un cours ou **9 jours d'école** pendant un semestre.

Les tuteurs doivent envoyer une note fournissant les raisons et les dates de toute absence de l'élève de l'école le jour où celui-ci retourne à l'école. Si une note n'est pas fournie **dans les 5 jours d'école** le dernier jour d'école manqué, la période d'absence sera considérée comme non justifiée. Les raisons pour une absence justifiée sont :

- Maladie qui dure plus de 3 jours, une note du médecin sera demandée par l'école.
- Présence requise au tribunal.
- Décès dans la famille.
- Fête religieuse régulièrement suivie par l'élève.
- Circonstances atténuantes selon approbation de l'administration scolaire.

Consultez les pages 35-37 du SCORE pour plus d'informations concernant la politique d'assiduité.

TRAVAIL À RATTRAPER

Demander le travail à rattraper : Il est de la responsabilité de l'élève et du tuteur de demander tout devoir manqué. Il faut prévenir 48 heures en avance pour obtenir le travail à rattraper de l'élève. S'il n'est pas disponible en ligne, le travail pourra être récupéré au bureau principal.

Effectuer le travail à rattraper : Les élèves auront au moins autant de temps pour rendre le travail à rattraper que le nombre total de jours où ils ont été absents.

Les livres SCORE sont trouvables dans toutes les écoles. Veuillez contacter l'école de votre enfant en cas de question.



Scanner ici

Pour voir la version complète du SCORE ou consultez rvaschools.net/score.